



Affaire 11-090626

Majoration des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints au titre du statut de commune chef-lieu de canton

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **03 juin 2026** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **27**

Absents : 00

Procurations : 02

Total des votes : 29

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le **NEUF JUIN** à **DIX-HUIT HEURES ET TROIS MINUTES** le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUFE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
PAYET Mickael 7^{ème} adjoint
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale
ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

PROCURATION(S) : **ALBUFFY Sonia** Conseillère Municipale à **BOYER Annie Claude** – **MAURER Mhedi** Conseiller Municipal à **PAYET Johnny**

Publicité faite le 15/06/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260609-DCM11-090626-DE
Date de télétransmission : 12/06/2026
Date de réception préfecture : 12/06/2026

Affaire 11-090626

Majoration des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints au titre du statut de commune chef-lieu de canton

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et de huit adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 1^{er} avril 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 6 920 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 58.3 %,

Considérant que pour une commune de 6 920 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 23.32 %,

Considérant que pour une commune de 6 920 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un conseiller municipal délégué en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6 %,

Vu la délibération n°12-090626 du 9 juin 2026 déterminant le montant des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués,

Considérant que la commune est chef-lieu de canton, les indemnités réellement octroyées au Maire et aux adjoints peuvent faire l'objet d'une majoration de 15 % en application des articles L2123-22 et R2123-23 du CGCT,

Le Maire propose, à la suite du vote de la délibération 12-090626 précitée, de majorer le montant des indemnités au Maire et aux adjoints de 15 %, pour prendre en compte le statut de commune chef-lieu de canton de la commune de La Plaine-des-Palmistes.

En application de cette majoration, les indemnités des élus sont ainsi fixées :

Désignation	Taux maximum de l'indemnité	Taux voté	Montant de l'indemnité avant majoration	Taux de majoration	Montant de l'indemnité majorée	Nombre d'élus concernés
Maire	58.30 %	40 %	1 644,21 €	15 %	1 890,84€	1
Adjoints	23.32 %	17,001 %	698,83 €	15 %	803 65 €	8

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et 1 contre (Frédéric AZOR),

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **MAJORE** de 15 % les indemnités réellement octroyées au Maire et aux Adjoints en application du statut de commune chef-lieu de canton,

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX DE BASE VOTE EN %	MONTANT MENSUEL BRUT
PAYET Johnny	Maire	40,000 %	1 890,84 €
FAUSTIN Jean Yves	1 ^{er} Adjoint	17,001 %	803, 65 €
IGOUBE Sabine	2 ^{ème} Adjointe	17,001 %	803, 65 €
DAMOUR Jean Claude	3 ^{ème} Adjoint	17,001 %	803, 65 €
THIBURCE Héliette	4 ^{ème} Adjointe	17,001 %	803, 65 €
RIVIERE Alain	5 ^{ème} Adjoint	17,001 %	803, 65 €
DALLEAU Gina	6 ^{ème} Adjointe	17,001 %	803, 65 €
PAYET Mickaël	7 ^{ème} Adjoint	17,001 %	803, 65 €
MOGALIA Mélissa	8 ^{ème} Adjointe	17,001 %	803, 65 €

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal,
- **DIT** que la présente délibération est applicable à compter du 1^{er} avril 2026,
- **TRANSMET** au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET